

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX Patrick - BUAN Jean-Marc – Mmes DE LA VILLEON Laure- JANVIER Cécile (Adjoints) – GLOAGUEN Frédéric (Conseiller délégué) – Mme BROUSSIN Emilie - Ms SIMON Ludovic – SEVIN Antoine – ALIX Jean-Luc

Absentes excusées : LEMEUX Manon – POLLET Valérie

Absents : MOUCHOUX- REBILLARD Michel- MAURY Alexandra- NOURRISSON-LEVIER Isabelle

Procurations :

Mme LEMEUX Manon a donné procuration à Cécile JANVIER

Mme POLLET Valérie a donné procuration à Jean-Marc BUAN

Date de la convocation : 02 septembre 2024

DELIB20240901

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Cécile JANVIER, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Cécile JANVIER, secrétaire de séance.

DELIB20240902

Convention de frais de restauration scolaire communes de BECHEREL

Madame Cécile JANVIER, adjointe, fait part au Conseil Municipal que la commune de Bécherel a adressé la délibération et la convention fixant la participation de leur commune aux frais de repas pour l'année scolaire 2024/2025. Calculée selon le prix de revient de leur cantine municipale, elle s'élèvera cette année à 2.35€ par élève domicilié à la Chapelle Chaussée.

En retour la commune de la Chapelle Chaussée appliquera selon le prix de revient du repas une participation de la commune de BECHEREL d'1.98 €.

Cécile JANVIER, Adjointe propose d'approuver ces participations réciproques entre la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE et BECHEREL.

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve la convention de participation aux frais de restauration scolaire entre les deux communes à savoir à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Commune de BECHEREL : participation sur les repas pris par les élèves de LA CHAPELLE CHAUSSEE 2.35 €
- Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE participation sur les repas pris par les élèves de BECHEREL 1.98 €
- Les familles des élèves de BECHEREL déjeunant au restaurant scolaire auront un prix de repas facturé à 5.31 €.

- AUTORISE M le Maire à signer les deux conventions de participation entre les deux collectivités.

DELIB20240903

PRIX DU REPAS FACTURE AUX FAMILLES SELON CONVENTION DE PARTICIPATION ENTRE COMMUNES

M le Maire rappelle que par délibération N°20240604 du 10 juin 2024, le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2024 est fixé comme suit

5.31 € aux familles de la commune

7.29 € aux familles hors commune

La commune de SAINT GONDRAN a décidé de participer aux frais de cantine à hauteur de 3€/repas facturé aux familles domiciliées à Saint Gondran.

M le Maire propose d'approuver cette participation aux frais de restauration scolaire décidée par la commune de Saint Gondran

Fixe alors le prix de repas des élèves de Saint Gondran à compter du 1^{er} septembre 2024 à 4.29 €

Le Conseil Municipal

- Approuve la proposition du prix de repas facturé aux familles de Saint Gondran : 4.29 €, et prend acte de la participation de la commune de Saint Gondran soit 3 €/repas.
- Dit qu'un état sera établi des familles et des repas consommés par semestre pour permettre à la commune de Saint Gondran de verser sa participation.

DELIB20240904

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Cécile JANVIER, adjointe présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de la cantine scolaire remanié. Il est exposé au Conseil Municipal qu'entre autres les points de vigilance sur le comportement des enfants dans l'enceinte de la cantine et dans la cour de l'école ont été revus en matière de suivi des incivilités qui seront appliqués.

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve le règlement du restaurant scolaire

Dit que celui-ci sera adressé à toutes les familles pour information et validation.

Restauration scolaire : devis tables – proposition aide à la réflexion sur projet cantine

La commission cantine propose de changer de tables et chaises à la cantine municipale pour les enfants de maternelle. Des tables et chaises plus hautes seraient mises en place pour prévenir les risques de mal de dos liés au positionnement pour servir les enfants.

Un premier devis d'achat de tables et chaises pour la cantine de MAC TINTENIAC est présenté 7 833.00HT pour 10 tables et 60 chaises

Le Conseil Municipal est favorable au changement de mobilier, et donne son accord de principe.
D'autres devis vont être demandés dans le cadre du marché REGATE.

DELIB20242905

**PROPOSITION ACCOMPAGNEMENT POUR LE RETOUR A LA FABRICATION DES REPAS EN REGIE
AUDIT BREIZ RESTAURATION SCOLAIRE**

Cécile JANVIER, adjointe, présente la proposition d'accompagnement pour le retour à la fabrication des repas en régie de la société AUDIT BREIZ RESTAURATION CONSEIL

En effet, dans le cadre du projet de construction de la future cantine municipale la commission chargée de lancer l'étude d'aménagement du bâtiment avec une cuisine centrale qui nous permettrait de maîtriser l'ensemble de la prestation et d'offrir un service à la hauteur de nos ambitions politiques souhaite être accompagnée dans cette démarche.

La société Audit Breiz Restauration Conseil (ABRC) de Lécousse a été contactée afin d'accompagner la commune sur ce projet.

La mission aura pour but : évaluer de façon exhaustive les différentes solutions pour proposer une prestation de restauration répondant aux attentes de la commune.

Les honoraires de ces prestations s'élèvent à 13 560 € TTC (toutes missions comprises)

Le Conseil Municipal après délibération :

Considérant la nécessité de se faire accompagner dans ce projet de restauration scolaire

Accepte la proposition de mission présentée par ABRC

Donne pouvoir à M le Maire pour signer la convention de prestation avec Audit Breiz Restauration Conseil.

DELIB20240906

**Restructuration Salle association salle des sports : demande subvention au titre du Fonds
Métropolitain de Transition Ecologique et de soutien à l'investissement communal**

Dans le cadre du fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal, la commune va solliciter une subvention au titre du fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal.

Le projet consiste en la « Réhabilitation de l'ancien atelier en salle associative et de restructuration des vestiaires sportifs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Sollicite une subvention au titre du Fonds Métropolitain de Transition Ecologique et de Soutien à l'Investissement Communal sur la base estimatif de travaux de 700 000 € HT

Donne pouvoir à M le Maire pour signer tous documents se référant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

DELIB20240907

Commerce-logement : décision sur commerce, résultat nouvel appel d'offres

Par délibération en date du 8 avril 2024 (DELIB20240411) l'attribution de certains lots concernant l'appel d'offres sur le projet de commerce- logement avait été validée. Seuls trois lots avaient été ajournés suite à prescription sur le permis de construire et type de commerce sollicité par le futur gérant.

M le Maire fait part au conseil qu'un nouvel appel d'offres en procédure adaptée a été lancé en juillet dernier suite à un changement de type de commerce prévu dans ce local et aux prescriptions du Service des Bâtiments de France sur le permis de construire. Les lots : menuiseries extérieures n°4 - ventilation plomberie, lot N° 9 - et électricité CFO CFA lot 10 ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

La clôture de l'appel d'offres a été faite le 30 août dernier.

Lot 04- une offre : ARTMEN Menuiseries, de Melesse pour un montant 36539.44 € HT

Offre correspondant à des menuiseries bois, petits bois mortaisés, teinte soutenue demandées par les A.B.F.

Lot 09- Une offre : ventilation – plomberie : SARL LE BRETON BASSELOT pour 28264.20 € HT

Le porteur de projet de restauration sur place venant de prévenir de son désengagement du projet. Il est nécessaire de revoir les prestations demandées à savoir : suppression du poste « plonge » et suppression du poste « hotte piano de cuisson » du local commercial soit un devis d'un montant de 17 964.43 € HT

Lot 10- Electricité CFO CFA CHAUFFAGE ELECTRIQUE

3 offres reçues : SARL LANDELEC – A2D ELEC et LE BRETON BASSELOT

La commission propose de retenir l'entreprise LANDELEC de St Sauveur des Landes pour un montant de devis 26 761.25 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

Valide les propositions des lots 04 et 10 à savoir

- Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES SARL ARTMEN MENUISERIES, de Melesse pour 36 539.44 € HT
- LOT 09 VENTILATION – PLOMBERIE SARL LE BRETON BASSELOT de Pleumeleuc pour un montant rétabli à 17 964.43 € HT.
- Lot 10 ELECTRICITE CFO CFA CHAUFFAGE ELECTRICQUE : SARL LANDELEC de St sauveur des landes pour un montant de 26 761.25 € HT

Ce qui établi les attributions de lots définitifs comme suit

N° LOT	NOM LOT	NOM ENTREPRISE	MONTANT HT
01	Curage- démolitions-gros œuvre-ravalement	COREVA Noyal sur vilaine	110 598.54 €
02	CHARPENTE BOIS	PB COUVERTURE Tinténiac	23 645.80 €
03	COUVERTURE ARDOISES	PB COUVERTURE Tinténiac	31 847.20 €

04	MENUISERIES EXTERIEURES	ARTMEN Melesse	36 539.44 €
05	MENUISERIES INTERIEURES	L.M.R MENUISERIES RENNAISES Melesse	24 775.71€
06	DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS	PLAQU'ISOLE Gévezé	40 000.00 €
07	REVETEMENTS SOLS DURS	Audran Tual Réhabilitation A.T.R. la Mézière	10 063.92 €
08	REVETEMENTS SOLS SOUPLES PEINTURE	Audran Tual Réhabilitation A.T.R. la Mézière	14 032.48 €
09	VENTILATION PLOMBERIE	LE BRETON BASSELOT Pleumeleuc	17 964.43 €
10	ELECTRICITE CFO CFA CHAUFFAGE ELECTRIQUE	LANDELEC St Sauveur des Landes	26 761.25 €
		TOTAL HT	336 228.77 €

DELIB20240908

Devis auvent école

M. le Maire présente les devis d'auvent pour l'école publique

L'un émanant de l'entreprise AUGUIN qui propose de réparer la verrière pour un montant de 2064.00 € HT

L'autre de l'entreprise PB COUVERTURE CHARPENTE pour un montant de 7402.43 € qui propose de remplacer la verrière actuelle par un nouvel auvent.

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant l'état dégradé de l'auvent actuel, décide de retenir l'entreprise PB COUVERTURE pour ces travaux.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis proposé soit 7 402.43 € HT.

Travaux école/AFEL : devis réparation toiture

Afin de pallier aux problème de fuite d'eau de pluie, le devis de réparation de la toiture de l'école proposé par l'Ets PB COUVERTURE d'un montant de 1960 € est accepté par le Conseil Municipal.

DELIB202409

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE DU CDG35

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu le bulletin d'adhésion provisoire à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance», pilotée par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine en date du 30/05/2024 à la CHAPELLE CHAUSSEE.

Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2023-50 en date du 30 mars 2023 autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque prévoyance,

Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2023-71 en date du 4 juillet 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la convention de participation,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 17 juillet 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial départemental en date du 27/06/2024

Exposé :

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 17 juillet 2023 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2025
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

DELIB20240910**ALEC : convention d'aide au financement des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique**

Jean-Marc BUAN Adjoint présente la convention d'aide au financement des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique, établie par l'ALEC.

Notre commune est adhérente au service Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par l'ALEC du Pays de Rennes. Suite à l'engagement de l'ALEC du Pays de RENNES dans le programme ACTEE, la commune s'est positionnée pour bénéficier d'aides financières concernant la réalisation des études de maîtrise d'œuvre d'un projet de rénovation performante.

Dans le cadre de ce programme ACTEE, la commune peut bénéficier d'une aide financière pour les frais de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation énergétique de l'AFEL pour un montant de 31 468.84 €, soit 80% du coût HT des frais de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique de l'équipement cité.

L'ALEC conservera 2.5% du coût HT de l'aide obtenue par la commune soit 3 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal

Prend acte de la convention d'aide au financement des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment de l'AFEL.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer la convention présentée.

Delib20240911**Remboursement achat chaussures de travail d'un agent communal**

M le Maire présente la facture d'achat de chaussures de travail acquittée directement par l'agent MENIER Magali soit 39.16 €.

M le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser cette acquisition de chaussures de travail qui est un Equipement de Protection Individuel, indispensable dans le cadre de son activité professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise M le Maire à procéder au remboursement des chaussures à Mme MENIER Magali, adjoint Technique Territorial.

DELIB20240912**DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024**

Pascal PINAULT, Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des virements de crédits sur le budget communal afin de régler des frais d'étude sur le projet de commerce et salle associative et procéder à des écritures d'intégration de frais d'études suivis de travaux

Soit OPERATIONS REELLES :

COMPTE 203 frais d'études projet commerce + 15 000 €

COMPTE 231 immobilisations - 15 000 €

OPERATIONS D'ORDRE :

Dépenses - Compte 041 compte 231 + 3600 € N° INVENTAIRE

Recettes - Compte 041 compte 203 + 3600 €

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative N° 2/2024
- Donne pouvoir au Maire Pour procéder à ces virements de crédits

POINTS TRAVAUX

Futur arrêt bus rue de Montmuran

Le Conseil Municipal est informé du projet déménagement abris bus gênant la construction Archipel Habitat.

Eclairage public Rennes Métropole : réaménagement en agglomération

Compte rendu

Changement points lumineux dans la rue de Montmuran en cours, avec mise en place de led à la place des anciens luminaires.

Point sur le rentrée scolaire- approbation du règlement de la cantine

Effectif 134 élèves : 58 maternelles- 76 primaires) à l'école publique

Ecole Privée :50 élèves (36 maternelles- 14 CP A BECHEREL 41 élèves)

Point sur dispositif argent de poche : bilan de cette année

14 jeunes ont participé aux chantiers sur la commune en juillet et août

41 ½ journées soit 615 € versées aux jeunes.

Point sur réaménagement emploi du temps personnel communal et service restauration scolaire.

Mme JANVIER fait part du nouvel emploi du temps réaménagé pour les ATSEM déchargées de l'école l'après-midi. 2 ATSEM ont en charge à tour de rôle, le ménage de la grande salle de la salle des sports le lundi après-midi, un accompagnement des agents techniques le mardi en espaces verts, le ménage De la médiathèque le jeudi et l'accompagnement de l'agent de la médiathèque le vendredi.

Restauration scolaire : de nouveaux binômes ont été mis en place pour cette rentrée et un self expérimenté pour les primaires.

Ménage de la salle pour l'espace jeux bébé le mardi : un agent a été désigné pour faire le ménage avant l'intervention de l'animation prévue par le SIPE dans les locaux de l'AFEL

Questions diverses

Chien dangereux

Le parquet de justice a été saisi du problème du chien dangereux errant sur la voie publique cet été. Il a été mis en fourrière depuis.

Périmètre captage d'eau potable « le Rocher »

Une réunion de révision du périmètre va être provoquée le 3 octobre prochain avec les agriculteurs intéressés.

Défense incendie

Une réunion avec Eau du Bassin Rennais est prévue le 30 septembre prochain pour faire le point sur les postes incendie et les étangs sur la commune.

Calendrier 2025

Le thème sera les massifs de fleurs en agglomération, des photos vont être réalisés pour cette mise en valeur.

Marché du jeudi

Animation musicale : le 19 septembre

Un nouveau commerçant ambulant présent : cordonnier

Le 31 octobre : distribution de bonbons dans le cadre d'Halloween.

Médiathèque : projection d'un film documentaire proposée par l'association Culture et Patrimoine.

Pascal PINAULT

Maire

Cécile JANVIER

secrétaire de séance